

Présentation brève et synthétique du compte administratif 2016 de la commune de SAINT REMY L'HONORE

Le cadre général du compte administratif

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune. Elle sera disponible sur le site internet de la commune www.saintremylhonore.fr

Le compte administratif 2016 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la commune entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2016. Il est en concordance avec le compte de gestion établi par le Trésorier.

Le compte administratif 2016 a été approuvé le 13 avril 2017 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie, aux heures habituelles d'ouverture au public.

Eléments de contexte et priorités du budget

Le budget primitif 2016 de la commune de Saint Rémy l'Honoré a été voté par le conseil municipal le 14 avril 2016. Il se caractérise par :

- Une maîtrise des dépenses de fonctionnement avec :
 - o Le maintien de la masse salariale
 - o Une limitation de l'évolution des dépenses de gestion des services
 - o Une stabilité globale des subventions aux associations

- Des recettes de gestion des services marquées par :
 - o Une baisse des dotations de l'Etat
 - o Le maintien des taux de fiscalité communale

- Un programme d'investissement d'un très bon niveau permettant le lancement de projets futurs.

La baisse massive et nationale de la dotation globale de fonctionnement (DGF) rend l'équilibre budgétaire des communes de plus en plus tendu. Cette réduction de recettes pour Saint Rémy l'Honoré survient à un moment où la commune doit augmenter son effort d'investissement à un niveau permettant d'engager de nouveaux programmes de travaux.

Le budget 2016 a été élaboré pendant **sans aucune hausse des taux de fiscalité.**

La section d'investissement est, quant à elle, équilibrée par la réalisation d'un emprunt de 1 500 000 Euros, justifié par le programme « Centre Village ».

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité.

D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement) ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

La section de fonctionnement

Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune, les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie, locations de salles...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions, ainsi qu'aux revenus des immeubles communaux (loyers).

Les recettes de fonctionnement 2016 représentent **1 883 891.97 €**.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel communal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations ...

Les salaires représentent **30 %** des dépenses de fonctionnement de la commune.

Les dépenses de fonctionnement 2016 représentent **1 379 159.01 €**.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue **l'autofinancement**, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les recettes de fonctionnement des communes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution.

Principales dépenses et recettes de la section

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	354 094.13 €	Excédent brut reporté	258 383.58 €
Dépenses de personnel	513 298.58 €	Recettes des services	182 067.08 €
Autres dépenses gestion courante	489 339.91 €	Impôts et taxes	1 241 531.90 €
Dépenses financières	7 735.70 €	Dotations et participations	167 649.48 €
Dépenses exceptionnelles	690.69 €	Autres recettes gestion courante	24 342.25 €
Autres dépenses		Recettes exceptionnelles	7 549.64 €
Dépenses imprévues		Recettes financières	
Total dépenses réelles	1 365 159.01 €	Autres recettes	2 368.04
Charges (écritures ordre entre sections)	14 000 €	Total recettes réelles	1 883 891.97 €
Virement à la section d'investissement		Produits (écritures ordre entre sections)	
Total général	1 379 159.01 €	Total général	1 883 891.97 €

Les quatre principaux types de recettes pour la commune en 2016 sont :

- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (182 067.08 €)
- Les impôts locaux (834 275 €) et les taxes
- Les dotations versées par l'Etat, et notamment la dotation globale de fonctionnement (58 929 €)
- Les loyers des immeubles communaux (22 796.25 €)

Fiscalité

Concernant les ménages, les taux des impôts locaux ont été maintenus en 2016 :

- Taxe d'habitation : 9.30 %
- Taxe sur le foncier bâti : 10.45 %

- Taxe sur le foncier non bâti : 67.35 %

Concernant les entreprises, la Cotisation foncière des entreprises (CFE) est perçue par la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines.

Les dotations de l'Etat

La dotation globale de fonctionnement (DGF) est la principale dotation versée par l'Etat à la commune. Elle est en diminution constante depuis 2014 :

	2014	2015	2016
DGF	127 923 €	82 386 €	58 929 €

La section d'investissement

Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions récurrentes et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne les actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. L'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine de la commune.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- *En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.*
- *En recettes : deux types de recettes coexistent. Il s'agit des recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouvel équipement,...).*

Vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Remboursement d'emprunt	53 696.12 €	Virement section de fonctionnement	
Travaux de bâtiments (école, foyer rural, médiathèque, logement de fonction, cimetière)	129 018.13 €	FCTVA	6 175.00 €
Travaux de voirie (éclairage public, signalisation routière)	6 959.69 €	Mise en réserves	
Autres travaux (frais études, contrats logiciels)	6 723.84 €	Taxe aménagement	72 844.32 €
Autres dépenses (matériel, mobilier)	7 904.21 €	Subventions	16 055.00 €
Charges (écritures ordre entre sections)		Emprunt	1 500 000 €
Charges (écritures ordre entre sections)		Produits (écritures ordre entre section)	14 000 €
Total général	204 301.99 €	Total général	1 609 074.32 €

Les principaux projets notamment inscrits au budget de l'année 2016 sont les suivants :

- Changement des fenêtres et volets à l'école communale Clarisse Lebel,
- Acquisition de la propriété MARTIN (dans le cadre du projet Centre Village),
- Réfection du mur du cimetière,
- Travaux dans différents bâtiments communaux.

Les dépenses d'investissement 2016 représentent **204 301.99 €**.

Les recettes d'investissement 2016 représentent **1 609 074.32 €**, correspondant aux recettes de l'année 2016, auxquels s'ajoutent 490 801.70 € d'excédent d'investissement reporté de l'année 2015 sur l'année 2016.

Les crédits inscrits au budget 2016 engagés mais non payés en 2016 sont distingués dans le compte administratif dans une colonne « restes à réaliser ». Ainsi, **885 700 €** de travaux et acquisitions sont reportés de 2016 sur 2017.

Le niveau des dépenses d'équipement de 2016 (204 301.99 €) est sensiblement identique à celui de 2015. Un accroissement est attendu en 2017, correspondant à un programme d'investissement plus important voulu par la commune.

Etat de la dette

Le remboursement du capital des emprunts en cours de la commune représente **53 696.12 €** en 2016 contre **58 353.43 €** en 2015.

L'encours de la dette au 31 décembre 2016 est de **1 704 931.58 €** (y compris avec l'encaissement de l'emprunt de 1 500 000 €).

La structure de la dette ne représente pas de danger pour la commune.

Fait à Saint Rémy l'Honoré, le 19 avril 2017

Le Maire
Toine BOURRAT